



# REGLEMENT DU CHAMPIONNAT NATIONAL PRE-NATIONALE MESSIEURS ZONE 5

## • Article 1 : Conditions de participation

Pour être autorisées à participer au championnat de France par équipes masculin au niveau Pré-Nationale messieurs Zone 5, les associations doivent au minimum :

- a) disposer, pour chaque équipe engagée, d'un juge arbitre 1er degré (JA1) pouvant officier au moins sept fois par saison et licencié au titre de l'association ;
- b) disposer de 12 licenciés au moins, disputant, jusqu'à son terme, le championnat national et un championnat régional ou départemental (corporatif exclu) ;
- c) disposer de trois licenciés jeunes (14 ans au plus le 1er juillet de la saison en cours) disputant, jusqu'à son terme, une épreuve par équipes réservée aux jeunes de leur ligue ou de leur département ;
- d) mettre à disposition pour chaque rencontre à domicile, deux arbitres officiels non joueurs ;
- e) posséder un effectif permettant de respecter les règles de classement minimum applicables à cette division.

## • Article 2 : Engagement et caution

- a) Le montant de l'engagement est fixé annuellement par l'organe décisionnaire.
- b) Aucune caution n'est demandée. En cas de forfait ou de pénalité financière, le club devra s'acquitter de la somme due par chèque ou virement, à la Zone, pour pouvoir prétendre à continuer l'épreuve.

## • Article 3 : Juge arbitrage des rencontres et arbitrage des parties

Les rencontres sont placées sous l'autorité d'un juge arbitre désigné par la commission régionale d'arbitrage concernée, en fonction du lieu où se déroule la rencontre.

Pour chaque rencontre, l'indemnité de juge arbitrage ainsi que les indemnités kilométriques sont à la charge du club recevant qui doit effectuer le règlement avant le début de la rencontre.

Pour chaque rencontre à domicile, deux arbitres officiels non joueurs doivent être mis à disposition du juge-arbitre par l'association recevante.

## • Article 4 : Date, heure et ouverture de la salle

La salle dans laquelle se déroule la rencontre doit être ouverte 1 heure au moins avant l'heure prévue pour le début de la rencontre. Les rencontres se déroulent le samedi à 16h00 aux mêmes dates que les nationales 1,2,3 messieurs.

## • Article 5 : Transmission des résultats

Chaque équipe recevant doit enregistrer le résultat de la rencontre ainsi que la feuille de rencontre selon les instructions données en début de phase par la Commission Sportive Fédérale, et dans les mêmes conditions que pour les nationales 1,2,3 messieurs.

## • Article 6 : Déroulement sportif

### 6 - 1 : Formule de la compétition

Equipes de quatre joueurs (voir Titre I, article 12.3.1 des règlements sportifs fédéraux).

### 6 - 2 : Nombre d'équipes

Trois poules de huit équipes.

### 6 - 3 : Participation des féminines

Les féminines peuvent participer au championnat pré-nationale zone 5 messieurs. Elles doivent satisfaire au classement minimum prévu pour la division.

#### **6 - 4 : Arrêt de la rencontre**

La rencontre est arrêtée dès que l'une des deux équipes a un total de points partie égal à la moitié des parties possibles + 1.

#### **6 - 5 : Equipe incomplète**

Les équipes doivent être complètes.

#### **6 - 6 : Nombre d'équipes d'un même club par poule**

Une seule équipe d'un même club par poule.

#### **6 - 7 : Nombre de phases**

Deux phases

#### **6 - 8 : Etablissement des poules**

Les poules seront établies en tenant compte des résultats sportifs, mais aussi d'une répartition harmonieuse et équilibrée, les clubs d'une même ligue étant répartis entre les trois poules.

#### **6 - 9 : Déroulement de chaque phase**

A l'issue des sept journées de chaque phase, le classement de 1 à 24 est établi en appliquant le chapitre II, titre I, article 202 et le chapitre II, titre II, article 109 des règlements sportifs fédéraux.

- Le nombre de montées de Pré-Nationale messieurs Zone 5 en Nationale 3 messieurs sera égal au nombre total de montées (normales et supplémentaires) attribuées effectivement par la Fédération à l'ensemble des deux Ligues composant la Zone 5.
- Les descentes sont fonction du nombre de descentes de la nationale 3 messieurs et des montées des ligues. Le dernier de chaque poule descend obligatoirement.

#### **6 - 10 : Montées en Pré-Nationale messieurs Zone 5**

A l'issue de chaque phase, il y aura 5 montées des plus hautes divisions régionales vers la PNM Zone 5, réparties comme suit :

- Bourgogne Franche Comté : 2 montées
- Grand Est : 3 montées

Ce nombre de montées peut être augmenté si une des 2 Ligues se voit attribuer 1 ou plusieurs montées supplémentaires en Nationale 3 messieurs. Dans ce cas, son nombre de montées de sa plus haute division régionale vers la Pré-Nationale messieurs Zone 5 sera augmenté de 1.

#### **6 - 11 : Repêchage**

Lorsqu'une place devient vacante en Pré-Nationale messieurs Zone 5 par suite d'une non-accession, cette place est attribuée en priorité à la plus haute division régionale de la Ligue concernée par cette non-accession, dans le respect du classement établi pour cette division.

Dans tous les autres cas, cette place vacante entraînera un maintien supplémentaire, en respect du classement établi à l'issue de la phase.

#### **6 - 12 : Règles spécifiques de participation**

Seuls les joueurs ayant un nombre de points égal ou supérieur à **1300** points (classés 13 et +) lors d'un des deux classements officiels de la saison en cours peuvent figurer sur la feuille de rencontre.

#### **6 - 13 : Règles de qualification des joueurs (brûlage)**

Règles identiques que pour le championnat national.

Voir le titre II, chapitre I, article 112 des règlements sportifs fédéraux.

- **Article 7 : Sanctions et litiges**

Les sanctions prévues au titre II, chapitre I, article 118 des règlements sportifs fédéraux sont applicables à la Pré-Nationale messieurs Zone 5.

Les pénalités financières sont les mêmes que celles appliquées pour le championnat de France par équipes, nationales 1, 2, 3.

En cas de litige, la Commission Sportive Fédérale sera saisie.

FFTT / ZONE 5  
13 rue Jean Moulin  
CS 70001  
54510 TOMBLAINE

☎ 03.83.18.87.91. – ✉ [catherine.barbier@lgett.fr](mailto:catherine.barbier@lgett.fr)

Site : <https://www.lgett.fr/la-ligue/zone-est/accueil>